

Compte rendu Conseil municipal 09 du 19 décembre 2023

Présents: M. LELIEVRE Gérard, Maire - M. MOINEAU Christophe – Mme DUFOUR Emmanuelle -M. BEZANCON Claude - Mme BREUGNON Sylvie – M. CAUDE Julien - Mme CORBASSON Christine - Mme FOUASSIER Isabelle – M. FRACELLI Dominique - M. THIERRY Alain – Mme WESTERLIN Sandra

Absents excusés : Mme BAGLAND Aurélie (Pouvoir à Mme DUFOUR) – M. CHAUMERON Christian (Pouvoir à Mme CORBASSON) - M. DUMONT Julien (Pouvoir à M. THIERRY) – Mme PETROZ Maria (Pouvoir à M. MOINEAU)

Mme CORBASSON a été nommée secrétaire de séance.

• MAPA église – Attribution des lots négociés après analyse par l'architecte pour le marché de travaux intérieurs de l'église

Monsieur le Maire informe du résultat de l'analyse des offres reçues et négociées qui ont été étudiées par notre AMO (Assistant à Maître d'Ouvrage) du Cabinet TRAIT CARRÉ ARCHITECTES.

Il en ressort que les lots suivants de par leur offre recevable sont attribués à :

↳ Lot n°2 : Plâtrerie à l'Entreprise GALOGER

↳ pour un montant du marché de base **149 253,81 € HT ; 179 104,57 € TTC**

↳ pour offre comprenant les variantes obligatoires **139 383,46 € HT ; 167 260,15 € TTC**

↳ Lot n°3 : Charpente à l'Entreprise PLACIER

↳ pour un montant du marché de base **127 883,64 € HT ; 153 460,37 € TTC**

↳ pour offre comprenant les variantes obligatoires **127 883,64 € HT ; 153 460,37 € TTC**

↳ Lot n°4 : Menuiseries intérieures à l'entreprise M.D.B

↳ pour un montant du marché de base **249 993,24 € HT ; 299 991,89 € TTC**

↳ Lot n°5 : Retable décors à l'Entreprise SN SOCRA

↳ pour un montant du marché de base **50 481,71€ HT ; 60 578,05 € TTC**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution des lots ci-dessus aux entreprises définies pour les montants des offres analysées.

• Loi d'accélération des EnR (Energies renouvelables) – Définition des zones d'accélération pour l'implantation de ces énergies.

Sur la base des informations à sa disposition et des échanges internes à la collectivité, la Commune de Saint Maurice sur Fessard identifie les zones suivantes :

la

Nom de la zone d'accélération	Lieu-dit Références cadastrales Superficie totale	Destination (Photovoltaïque, éolien ou Méthanisation)	Précisions
Solaire sur toiture	Tout le territoire de la commune : zones construites et constructibles	Photovoltaïque	
Solaire au sol	Tout le territoire de la commune	Photovoltaïque	

Eolien	Sections YA-YB-YC-YD-ZA-ZC	<i>Eolien</i>	<i>Eventuellement possible sur des sections à étudier selon la hauteur des mâts</i>
Géothermie	Tout le territoire de la commune : zones construites et constructibles	<i>Géothermie</i>	

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installation terrestre de production d'EnR telles que présentées ci-dessus.

• Aménagement de la rue de la Mairie après concertation avec les riverains

Monsieur le Maire présente les travaux à l'étude, avec le Cabinet CAMBIUM 17, et qui ont fait l'objet d'une réunion publique le 18 décembre dernier.

Il est fait mention des remarques lors de cette réunion publique qui fait ressortir quelques réflexions à prendre en considération avant la fin de l'étude, telles que :

-La possibilité d'accès des poids lourds dans certaines entreprises situées en centre bourg ainsi que pour l'approvisionnement de la cantine scolaire et prévoir à ces endroits des trottoirs qui ne soient pas trop hauts.

-Une réflexion sur la végétalisation des espaces notamment au niveau du carrefour accès de la Route d'Orléans afin de favoriser la visibilité tant pour les piétons que pour les véhicules lors de la traversée dans le virage, voire à décaler le passage piétons proposé.

-Etudier l'installation de plateaux ralentisseurs ou de places de stationnement pour couper la vitesse de manière naturelle, plus précisément devant la mairie, permettant de sécuriser aux horaires scolaires les mouvements entre véhicules et piétons.

-Etudier la largeur du trottoir avec un empiètement plus large au niveau du parvis de la mairie.

Ces interrogations seront portées à la connaissance du Cabinet CAMBIUM 17 chargé de l'étude du projet en complément des remarques échangées lors de la réunion publique du 18 décembre dernier.

• Situation de la boulangerie

M. le Maire informe le conseil que l'acquisition du matériel de la boulangerie a été actée. La commune est en recherche d'un successeur pour la boulangerie.

• Décision modificative

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte une décision modification modificative budgétaire.

• Demande de subvention au Conseil départemental dans le cadre du volet 3 – « Appel à projet d'intérêt communal et crédits d'Etat » - Travaux aménagement et de sécurisation aux abords de l'église

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dossiers pour les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental pour le « Volet 3- Appel à projets d'intérêt communal et projets pour les crédits d'Etat » sur l'exercice 2024 sont à déposer pour le 15 janvier auprès du Conseil Départemental.

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention concernant les travaux d'aménagement et de sécurisation des abords de l'église dans le cadre de la requalification du centre bourg, phase 3.

Ces travaux sont inscrits dans « la Requalification du centre bourg, phase 3 » pour un montant estimatif de : 264 136 € HT, soit 316 963 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOPTE le projet des travaux concernant "la Requalification du centre bourg, phase 3 » pour un montant de 264 136 € HT, soit 316 963 € TTC

ADOPTE le plan de financement ci- dessous :

Dépenses	HT	Recettes (€ HT)	HT
Travaux	246 856 €	DETR	92 447 €
Maîtrise d'œuvre	17 280 €	Région	
		Département	60 000 €
		Autres	
		Autofinancement	111 689 €
TOTAL	264 136 €	TOTAL	264 136 €

SOLLICITE une subvention de 60 000 € auprès du Conseil Départemental du Loiret, dans le cadre "d'Appel à projets d'intérêt communal 2024-Volet 3- et projet pour les crédits d'Etat (Redevance des Mines et amendes de Police)".

• Demande de subvention au Conseil départemental dans le cadre du volet 3 – « Investissements en faveur de la préservation des ressources en eau » - Fourniture et pose de citernes de récupération d'eau de pluie dans le vide-sanitaire de la cantine

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention dans le cadre du volet 3 – « Investissements en faveur de la préservation des ressources en eau » -concernant la fourniture et pose de deux citernes de récupération des eaux de pluie :

- 1 citerne souple dans le vide-sanitaire de la cantine scolaire
- 1 citerne souple de surface à l'extérieur de récupération des eaux de pluie du bâtiment technique

Ces travaux sont inscrits dans « Investissements en faveur de la préservation des ressources en eau » pour un montant estimatif de :11 426,00 € HT, soit 13 711,20 € TTC par l'entreprise LOIRET PLUIE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le projet concernant « Investissements en faveur de la préservation des ressources en eau » -concernant la fourniture et pose de deux citernes souples de récupération des eaux de pluie :

- 1 citerne souple dans le vide sanitaire de la cantine scolaire
- 1 citerne souple de surface à l'extérieur de récupération des eaux de pluie du bâtiment technique

Pour un montant total de 11 426,00 € HT, soit 13 711,20 € TTC .

ACCEPTE le plan de financement ci- dessous :

Dépenses	HT	Recettes (€ HT)	HT
Travaux, fourniture et pose 2 citernes souples	11 426 €	DETR	0
		Région	0
		Département	8 000 €
		Autres	
		Autofinancement	3 426 €
TOTAL	11 426 €	TOTAL	11 426 €

□ SOLLICITE une subvention à hauteur maximum de 80 % dans la limite d'une dépense de 10 000 €, soit 8 000,00 € auprès du Conseil Départemental du Loiret, dans le cadre au Volet 3- « Appel à projets d'investissements des collectivités en faveur de la préservation de la ressource en eau », sur l'exercice 2024.

• Affaires diverses

* Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet d'aménagement de la Rue de la Varenne qui fait partie du marché de travaux de voirie 2023.

Des plans sont visionnés et il est évoqué les points suivants :

-le profil de la route.

-la possibilité d'acquérir la parcelle ZD160 afin d'aligner la voirie et ses accotements.

-l'expérimentation de la mise en place de rétrécissements avec des structures mobiles pour le passage d'une voiture uniquement sur certaines zones avec un sens de priorité

*Monsieur le Maire présente le projet de réaménagement de la salle d'activités au sein de l'école élémentaire en une salle destinée à l'exercice du judo.

Ce projet est porté en collaboration de l'Agglomération Montargoise et conventionné avec France Judo « Mille Dojos ».

Pour ce faire des travaux de réagencement sont à prévoir sur l'exercice 2024 par la commune notamment pour la création d'un sanitaire handicapé, modification des cloisons, vestiaires...

La fédération Française du Judo serait porteuse du projet pour un financement maximum de 45 000€ TTC pour la partie dojo (sol, murs et accessoires).